

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE SÉANCE DU MERCREDI 09 NOVEMBRE 2022

.....
Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents excusés, Tony BUTHOD GARCON, Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à Corentin GROS), Olivier CHENU

Secrétaire de séance : Olivier SACHE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente délibère sur les points suivants :

A/ Affaires Financières & Administratives :

Monsieur le Maire présente le cahier des charges relatif à la gestion par délégation de service public du camping municipal et du restaurant « le Canada ».

Le Conseil Municipal,

VALIDE le cahier des charges et **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature afférent.

PREND CONNAISSANCE des dispositions de l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 rendant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 le reversement total et partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement.

Ce reversement est réalisé à la Communauté de Communes Val Vanoise, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibération concordantes du Conseil municipal et de l'organe délibérant de Val Vanoise.

DECIDE d'instituer un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à hauteur de 0% de la taxe pour l'EPCI.

CONSENT une réduction de 10 % sur la redevance « Point Crêpes » pour l'hiver 2020/2021 à Madame Corinne GARBIES suite à la fermeture des pistes due à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du recours contre M. Kévin RUFFIER LANCHE pour location intégrale de son chalet Eden Roc au lotissement « le Trembley ».

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du lotissement « le Trembley » interdisent la location d'une surface de plancher touristique supérieures à 30 % de la surface de plancher maximale par lot. Par ailleurs, la partie d'habitat principal doit être permanente (pas de possibilité de location même saisonnière).

DECIDE d'entamer une négociation à l'amiable avec M. Kevin RUFFIER LANCHE pour qu'il cesse sans délai l'exploitation touristique habituelle de son chalet sans quoi une procédure judiciaire sera engagée.

PREND CONNAISSANCE de l'avancée des cessions à l'amiable pour la régularisation de « la Route des Eculées » et **DECIDE** le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de mener à bien et de conduire à son terme cette opération.

VALIDE avec LABEL EAU la tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

REPORTE à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la décision de raccordement électrique du réservoir du Laisonnay depuis le hameau de Friburge faute de présentation de devis ainsi que la demande de raccordement du refuge du Laisonnay.

ACCEPTE à l'exception de Corentin GROS et Xavier BRONNER qui votent contre, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY et Robert LEVY qui s'abstiennent, la proposition d'acquisition de la scierie communale (bâtiment, machines et parcelles de terrain) moyennant le prix principal global de 250 000 euros par la SARL « MACHARPENTE » représentée par M. Laurent MACHET, le gérant.

DECIDE d'attribuer, pour la saison d'hiver 2022/2023, un droit de place sur le marché qui a lieu le mardi et le vendredi à :

- Mme Laura BOHANA (en remplacement de M. Didier LECOMPTE) : vente de crêpes, vin chaud, pralines et bonbons ;
- M. Ludovic LOPEZ : vente de fromages fermiers et salaisons artisanales

VALIDE la tarification des frais de secours pour l'hiver 2022/2023

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région et auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la mise en place de la vidéoprotection. Le FIPD a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance

APPROUVE la décision modificative n°3 sur le budget communal d'un montant de 132 163 € afin de régulariser une erreur d'inscription budgétaire sur le budget de l'Eau

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 4 sur le budget communal d'un montant de 114 950 € afin de faire correspondre prévisions budgétaires et budget primitif aux dépenses réellement mandatées.

APPROUVE la décision modificative n° 3 sur le budget Eau d'un montant de 132 163 €

APPROUVE le renouvellement de la convention avec le GAEC « Lylousol » à l'Alpage « du Tougne » situé dans le Parc National de la Vanoise.

PREND CONNAISSANCE de la présentation de deux candidatures spontanées (projet MGM & VAN DE PUT) pour la future zone Au à vocation touristique de la Piat et **DECIDE** d'une prise de rendez-vous avec la SAS pour connaître les différentes étapes à effectuer pour la création de la future ZAC de la Piat.

DECIDE de permettre l'accès au domaine skiable aux enfants de 5 à 18 ans au moyen de la prise en charge financière par la commune du coût des forfaits se ski pour la saison d'hiver 2022/2023.

PREND CONNAISSANCE du résultat d'Appel d'offre diligenté pour la mise en service de navettes gratuites « inter-village » et « intra-stations ».

Une seule offre a été déposée par « ABD VOYAGES » avec une augmentation de 50 % sur la tarification pour les mêmes services que les années précédentes.

DECIDE de lancer une procédure de négociation avec le candidat.

DECIDE de reporter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la décision d'attribution de l'occupation du domaine public par Madame Corinne GARBIES pour l'installation d'un chalet de vente de crêpes à emporter. Une concertation doit être engagée avec la SAP afin de définir l'emplacement du chalet et de sa future terrasse.

PREND CONNAISSANCE du résultat de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation d'un local dit « espace bien-être » à la piscine municipale, et **ATTRIBUE** la DSP à Mme Meryl DE MEO, pour un montant de la redevance annuelle de 1200 € et un pourcentage de 2 % appliqué sur le chiffre d'Affaire HT.

VALIDE l'avenant n°1 avec la société BOCH & Frères pour la création d'une desserte forestière au Canton du Seil pour un montant de 26 513.40 € HT correspondant à des travaux supplémentaires (empierrements issus de matériaux fournis par l'entreprise, terrassements supplémentaires et passage de l'hydrosider pour une surface plus importante).

AUTORISE M. le Maire à solliciter le Crédit Agricole pour un emprunt de 250 000€ sur le budget de l'eau sur une durée de 12 ans et à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation des fonds.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du projet compensation carbone en forêt communale de Champagny-en-Vanoise. A la suite d'un incendie pendant l'été caniculaire de 2003, près de 80 hectares ont brûlé dans la forêt « du Miollet ». La zone se recolonise difficilement malgré des plantations réalisées en 2006, 2008 et 2017. L'Office National des Forêts propose de reconstituer cette parcelle en labellisant cette plantation au titre du « Label Bas Carbone ». Ce projet serait financé par la Société Compagnie des Alpes (CDA) à hauteur de 80 %, 20 % resterait à la charge de la commune pour l'entretien soit un coût de 3000 € par an sur 5 ans.

VALIDE le projet de reconstitution forestière décrit et l'usage de la méthode label Bas Carbone « Boisement ».

B/ Affaires foncières et Urbanisme :

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la proposition de vente longue à M. Stéphane DESOBRY pour la salle communale à Champagny-le-Haut avec versement d'un acompte de 50% et **REPORTE** la décision au prochain conseil municipal.

ACCEPTE la demande de la Copropriété le Dahut, représentée par son syndic ELEGNAIMMO, d'acquisition d'un délaissé de terrain au niveau de la parcelle n° 837 et le rectangle en pignon Ouest de la parcelle n° 111 à l'euro symbolique.

PREND CONNAISSANCE de la demande de M. et Mme Yves JOLY d'acquisition d'un délaissé de terrain situé rue « des Cortis » et décide de **REPORTER** la décision lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal n'ayant pas donné une suite favorable à la demande de M. Claude SOUVY d'acquisition de ce même délaissé de terrain **PROPOSE** de le contacter pour savoir s'il est toujours intéressé sachant que M. et Mme Yves JOLY ont un droit de passage sur cette parcelle.

C/ Travaux & projets :

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de l'avancement des travaux de surélévation du parking du centre. Actuellement en phase d'étude, les travaux de construction sont prévus en septembre 2023 pour une livraison des plateformes à Noël 2023.

PREND CONNAISSANCE du projet d'installation d'armoires de protection incendie au hameau du Bois et à la Chiserette.

DECIDE de recenser les volontaires des hameaux souhaitant effectuer une formation de prévention avec les sapeurs-pompiers de Bozel.

C/ Information et questions diverses

Le Conseil Municipal,

VALIDE la convention avec le Rucher des Allobroges pour l'installation d'un rucher sur la commune.

PREND CONNAISSANCE de la demande de mise à disposition du local du snack de la piscine pour la saison d'hiver 2022/2023 de Mme Ophélie ZBITAK pour la fabrication et la vente à emporter de mets asiatiques.

PROPOSE une redevance de 100 € par mois et un pourcentage de 5 % sur le Chiffre d'Affaire HT.

PREND CONNAISSANCE du bilan de la commission patrimoine : des containers pour les déchets verts ont été mis en place au cimetière, il est regrettable de trouver toutes sortes de déchets dedans.

PREND CONNAISSANCE du bilan de la commission agricole : une pelle mécanique interviendra pour remettre en conformité les terrains utilisés pour l'élevage de cochons à Champagny-le-Haut.

PREND CONNAISSANCE du bilan de la commission sports : le thème choisi pour la grotte de neige sculptée pour cet hiver sera les animaux fantastiques en lien avec la montagne (yéti, dahuts..).

A vos agendas :

- 07-08 janvier : championnat de France de course d'orientation,
- 19-21 janvier : coupe du monde d'escalade sur glace
- 28-29 janvier : la Gorzderette
- 26 février : marathon du Grand Bec

Le Maire présente à l'assemblée Mme Murielle KAUFMANN, nouvelle Directrice Générale des Services qui prendra ses fonctions au sein de la Mairie de Champagny-en-Vanoise à partir du 01 janvier 2023.

Fait à Champagny en Vanoise, le 15 novembre 2022.

**Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

